

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2025 COURSES SUR PISTE



MOTO-CLUB: Dynamic Moto Club Lamothais

E-MAIL: dynamic.motoclub@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0677367176

ORGANISATEUR TECHNIQUE: SPEEDWAY ZUE INVITATIONS

N° D'ÉPREUVE FFM: 313 EMN 50/2131

DATE: 9 Mars 2025

LIEU: Lamothe-Landerron

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARES Jean Noel	Licence : 026780
Directeur de course adjoint	Queyrol Bruno	Licence : 302199
Délégué FFM / Président de jury	Dariet Christophe	Licence : 053822
Arbitre CCP	Goret Christophe	Licence : 011836
Juge de départ	Lamarque Philippe	Licence : 070869
Commissaire technique responsable	Chaveron Patrice	Licence : 026780

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CHAMPIONNAT DE FRANCE



★ Championnat de France Long-Track

- Elite U23 250 cc

★ Championnat de France de Course sur piste

- Sidecar 85-190 cc
 Kids/Educatif

★ Championnat de France de Speedway

- Elite U23 250 cc

★ Coupe de France de Speedway

- Promotion Cup
 Youth Cup 250 cc
 Youth Cup 85-190 cc

★ Championnat/Coupe de France de Flat-Track

- Championnat de France Flat-Track Dirtbike
 Coupe de France Flat-Track Tracker

CHAMPIONNAT DU MONDE



Les courses FIM suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

CHAMPIONNAT D'EUROPE



Les courses FIM EUROPE suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

HORS-CHAMPIONNAT

Les courses hors-championnat suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

KIDS, 85-190cc, Side-Cars et Solos 500 cc

.....
.....

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, combinaison 1 pièce de cuir ou Kevlar (sauf kids, 85/190cc et Flat-track, où les vêtements type motocross sont autorisés), gants de cuir ou équivalent, bottes de cuir ou équivalent, protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après la dernière manche de la catégorie concernée, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Gillet		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	Marmande 47	Temps de trajet (en min)	15min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Stadium Patrick Goret	Longueur de la piste	360
Adresse	94 Impasse du speedway 33190 Lamothe Landerron	Largeur minimum de la piste	12
		Nombre d'OCP*	4
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **14/04/2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: 14/01/2025

VISA DE LA FFM

DATE: **06/02/2025**
NUMÉRO: **25/0121**

DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS
94 IMPASSE DU SPEEDWAY
33190 LAMOTHE-LANDERRON
Tel : 06 77 36 71 76
Mail : dynamic.motoclub@gmail.com



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org